

2023-1425

2024-01-08

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les œufs entiers déshydratés en putréfaction RVD2023-01. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 01-13-2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-01. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pma.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-1425
2024-01-08

(Étiquette du contenant)

PROTECTION ÉPROUVÉE

Pour les plantes, les arbres et les arbustes

EFFICACITÉ GARANTIE

DEER-AWAY

RÉPULSIF POUR GROS GIBIER

POUDRE – BGR – P Prêt à l'emploi

Pour repousser le cerf de Virginie (cerf mulot), le cerf de Virginie et le wapiti de Roosevelt qui broutent ou déracinent les semis de conifères. Repousse également le cerf de Virginie des plantes ornementales répertoriées

DOMESTIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

VOIR AUTRE PANNEAU POUR DES ÉNONCÉS DE PRÉCAUTION SUPPLÉMENTAIRES

AVERTISSEMENT - Irritant pour les yeux

PRINCIPE ACTIF : Solides d'œufs entiers putrescents36.00 %

Attention, contient l'allergène oeufs.

REG.NO. 18122 P.C.P. ACT

Traite 300 – 360 arbustes ornementaux de 120 cm de haut

CONTENU NET: 2.27 kg

Woodstream Canada Corporation

Unit 1, 25 Bramtree Court, Brampton, ON, Canada, L6S 6G2

1-800-387-6678

MODE D'EMPLOI:

Utilisez uniquement comme indiqué sur cette étiquette. NE PAS appliquer sur un plan d'eau. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Utiliser lorsque les plantes sont HUMIDES : appliquer un léger saupoudrage lorsque la plante est humide pendant une pluie légère, peu après une pluie ou une forte rosée, ou après une légère brumisation de plantes sèches avec un pulvérisateur d'eau approprié. Appliquer sur les parties de la plante à protéger du broutage. Ne pas trop appliquer car l'excès de poudre tombera au sol. Pour protéger contre le broutage printanier des nouvelles pousses, appliquer au début du broutage, mais de préférence après le débourrement et avant que les nouvelles pousses ne dépassent 25 mm de longueur. Ne pas retraiter les nouvelles pousses.

2023-1425
2024-01-08

MÉTHODE D'APPLICATION : Avant d'appliquer, lire et comprendre les instructions.

Pour traiter les plantes sur le terrain : utilisez un agitateur adapté, appliquez une légère couche de poudre sur les plantes. Un saupoudrage trop épais fera glisser le répulsif sur le sol où il ne dissuadera pas efficacement le broutage. Si seul le verticille terminal doit être traité, appliquer environ un gramme. Ne laissez pas la poudre dans l'applicateur se mouiller, car cela pourrait entraîner un colmatage.

Pour traiter les plantes dans la pépinière ou sur le terrain juste avant la plantation : en utilisant un paquet de semis de conifères à la fois, immerger brièvement les sommets des semis dans un seau d'eau, puis saupoudrer légèrement les sommets humides avec DEER-AWAY BIG GAME REPELLENT POWDER - BGR- P, s'efforçant de déposer un peu de répulsif sur chaque semis. Procéder à la plantation comme d'habitude.

NON approuvé pour une utilisation sur les cultures comestibles.

PLANTES RECOMMANDÉES :

Voir l'autre panneau pour les directions générales.

- If, Pin sylvestre, Arborvitae, Douglas taxifolié, Crabe fleuri, Pruche, Chèvrefeuille :

UTILISATION DORMANTE SEULEMENT : Appliquer un léger saupoudrage sur les parties de l'arbuste à protéger. Pour les grands arbres, appliquer uniquement sur les branches latérales à portée des animaux. Répétez au besoin.

- Arbustes ornementaux :

DEER-AWAY BIG GAME REPELLENT POWDER - BGR-P n'est pas recommandé pour une utilisation pendant le débourrement ou la floraison des fleurs, car des dommages au feuillage et la chute des pétales peuvent se produire.

- Semis de conifères:

Pour protéger les jeunes plants du broutage hivernal, appliquez un répulsif avant le début du broutage. Pour protéger contre le broutage printanier des nouvelles pousses, traiter les semis humides après le débournement et avant que les nouvelles pousses ne dépassent 25 mm de longueur.

Non approuvé pour une utilisation sur les cultures comestibles.

CONSEILS DE PRUDENCE

DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

AVERTISSEMENT : Irritant pour les yeux

2023-1425

2024-01-08

Provoque une irritation des yeux. Peut entraîner une sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter des gants imperméables lors de la manipulation de ce produit. Se laver les mains, les bras et le visage à l'eau et au savon après utilisation. Éviter d'inhaler la poussière. Nocif en cas d'ingestion. NE PAS appliquer en cas d'allergie aux œufs.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emportez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement de la Loi sur les produits antiparasitaires avec vous lorsque vous cherchez des soins médicaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter de façon symptomatique.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Tenir à l'écart des lacs, des ruisseaux ou des étangs. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec. Conservez ce produit à l'écart des aliments pour animaux ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le produit non utilisé et le contenant vide dans les ordures ménagères.